

U4 P3 E2/3 C2



DESRIPTIF TYPE



Revêtement de sol PVC acoustique U4 P3 en dalles de 50 x 50 cm et 20 x 100 cm

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique certifié QB UPEC.A+: 17 dB en dalles de 50 x 50 cm et lames 20x 100 cm classé U4 P3 E2/3 C2 type Primeo modal 43.

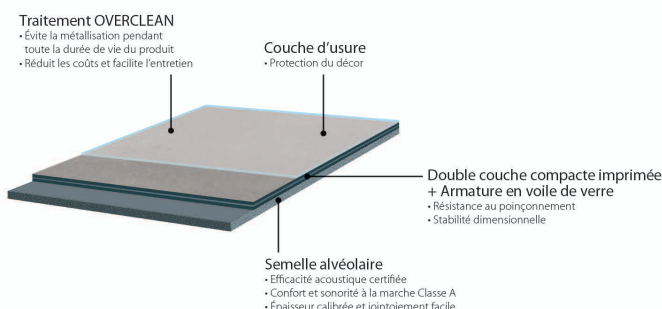
Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent sera 0,16 mm. Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion, et composé d'une double couche compacte armaturée sur dossier de mousse renforcée.

Le revêtement bénéficiera d'une protection de surface OVERCLEAN facilitant l'entretien et permettant d'éviter toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement.

Il bénéficie impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à **6 ans supplémentaires** (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant⁽¹⁾).

Les chutes de pose⁽³⁾ peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo **Tournesol**.

Découvrir l'ensemble de la gamme coloristique



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Primeo modal 43
Classement UPEC	U4 P3 E2/3 C2
Certificat NF UPEC	n°304-010.2
Efficacité acoustique au bruit de choc certifiée	ΔLw = 17dB
Épaisseur totale	4,1 mm
Couche d'usure	0,67 mm
Masse surfacique totale	3 880 g/m²
Groupe d'abrasion	T
Poinçonnement rémanent	0,16 mm (exigence de la norme ≤ 0,20 mm)
Réaction au feu	Cfl-s1* - n°A 14-0012 (CSTB)
Classification selon NF EN 651 (ISO 11 638)	34 - 42

* Satisfait à la réglementation M3

MODE DE POSE & ENTRETIEN

Mode de pose

Pose collée :

Mise en œuvre et type de colle (**type 622 eurostar tack**) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E : E1 : joints soudés à chaud sur support bois. E2 : joints soudés à chaud sur support béton. E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles au près du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes...

Entretien

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- **FDES** conforme à la norme NF P01-010
- Taux d'émission de TVOC < 40 µg/m³, classe A+
Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1 A et 1 B); conforme au règlement européen REACH⁽²⁾
- Matières premières garanties sans phtalate
- Composé de 50% de matières provenant de ressources naturelles
- Recyclable à 100% (hors cadre amiante)
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100% renouvelable.

(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). (2) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH. (3) Hors cadre amiante.